



Réduction d'impôt suite dons

Par **Imar**, le **27/07/2023** à **12:58**

Bo, jour,

En 2022 j'ai fait pour 4.969 € de dons à différents organismes d'intérêt général.

Quand je calcule 66 % de 4.969 € j'obtiens 3.279 €, or les impôts me remboursent seulement 668 €.

Mon revenu fiscal de réf. était de 40.354 €. Mon prélèvement à la source était de 853 €.

Qui sait si la différence entre 3.279 € et 668 € me sera versée et quand (étalement sur les années à venir) ou si je n'ai droit qu'à 668 € de réduction d'impôt et pourquoi ?

J'ai posé la question aux impôts qui m'ont répondu "c'est proportionnel à votre impôt" et je ne comprends pas ce que ça veut dire.

Merci pour votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **27/07/2023** à **13:09**

Bienvenue

Il est difficile de répondre à cette question sans connaître le type d'organisme bénéficiaire. Lorsque vous faites un don à un organisme d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don, dans la limite de **20% de votre revenu imposable**.

Par **Imar**, le **27/07/2023** à **14:07**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Les organismes concernés sont l'Unicef et d'autres de protection animale, donc, bien reconnus d'intérêt général ou d'utilité publique.

Ma question porte principalement sur le fait que le montant remboursé en 2023, pour les dons faits en 2022, me paraît très en-dessous de ce que je croyais pouvoir "récupérer". Est-ce que

ce que me reversent les impôts aujourd'hui, en 2023, peut encore être complété, dans les prochaines années, jusqu'à atteindre la somme de 3.279 € au total (4.969 € x 66 %) ?

La réponse faite par les impôts étant sybilline, je ne comprends pas pourquoi le remboursement de cette année est si faible.

Merci encore et bonne journée.